

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°10/2021

Séance Ordinaire du 7 avril 2021

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt et un le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARJO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : JAMMES Francis

Présents : DARJO Alain, BROUSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, BRUNET François

Procurations : ROUSSEAU Charline à BRUNET François, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeanine

Absents : /

Date de la convocation :

1^{er} avril 2021

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
7.1.1.4 Compte de gestion

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Rivesaltes à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2020 de la Commune. Après vérification, le compte de gestion transmis par le receveur s'avère conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Commune pour le même exercice ;

DIT que le compte de gestion 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARJO